Envoyé en préfecture le 22/12/2017

REPUBLIQUE FRANCA ISÉ Ecture le 22/12/2017

510

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

ID: 074-200075372-20171214-CS2017 79-DE

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-**GENEVOIS**

100

...

8

100

100

100

100

Ш

П

100

-

100

111

H

100

101

600

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Pôle métropolitain du Genevois français

SIEGE: Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès

74100 AMBILLY

OBJET:

ADHESION DU POLE **METROPOLITAIN A** LA MISSION **OPERATIONNELLE** TRANSFRONTALIERE

N° CS2017-79

Nombre de délégués titulaires

en Exercice: 43 Nombre de déléqués

Présents: 22 Pouvoirs: 2

Séance du 14 décembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le quatorze décembre à vingt heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 7 décembre 2017

Secrétaire de séance : Claude MANILLIER

Membres présents : 22

Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN - M. Michel BOUCHER - M. Gabriel DOUBLET - M. Christian DUPESSEY - M. Denis MAIRE -M. Hubert BERTRAND - M. Daniel RAPHOZ - M. Vincent SCATTOLIN - M. Jean DENAIS - M. Pierre FILLON -M. Claude MANILLIER - M. Jean NEURY - M. Christian PERRIOT - M. Claude BARBIER - M. Pierre-Jean CRASTES - M. Stéphane VALLI - M. Gilbert ALLARD -M. Marin GAILLARD - M. Jean-François CICLET

Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Guillaume MATHELIER - M. Denis LINGLIN, suppléant de M. Patrice DUNAND - Mme Rose-Marie GERMAIN, suppléante de M. Patrick PERREARD

Délégués représentés :

M. Etienne BLANC donne pouvoir à M. Vincent SCATTOLIN - M. Jean-Pierre MERMIN donne pouvoir à M. Stéphane VALLI

Délégués excusés :

M. Bernard BOCCARD - M. Guillaume MATHELIER -Muriel BENIER - M. Etienne BLANC M. Christophe BOUVIER - Mme Aurélie CHARILLON -M. Patrice DUNAND - Mme Judith HEBERT -Mme Astrid BAUD-ROCHE - M. Dominique BONAZZI -M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Jean-Pierre MERMIN =

M. Serge SAVOINI - M. Sébastien MAURE - Christophe ID: 074-200075372-20171214-CS2017_79-DE

MAYET - M. Régis PETIT - M. Louis FAVRE

ADHESION DU POLE METROPOLITAIN A LA MISSION OPERATIONNELLE TRANSFRONTALIERE

La Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) est une association (loi 1901), créée à l'initiative du gouvernement français en 1997.

Au plan national, elle est soutenue par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET) placé auprès du Premier ministre ; par les Ministères de l'Europe et des Affaires étrangères, de l'Intérieur et de l'Outre-Mer ; la Caisse des Dépôts et Consignations.

Elle fédère des groupements transfrontaliers, des Intercommunalités, des Départements et des Régions frontalières.

Le rôle de la MOT est de :

- assister les porteurs de projets ;
- veiller aux intérêts des territoires transfrontaliers ;
- mettre en réseau les acteurs et les expériences.

Le budget 2017 de la MOT s'établit à près de 1,2 million d'€. Il est composé de contributions des partenaires nationaux, des cotisations des membres et de crédits de prestation d'études.

L'adhésion du Pôle métropolitain à la MOT a pour principal intérêt de :

- lui assurer une visibilité nationale et européenne ;
- permettre une meilleure prise en compte des problématiques locales transfrontalières (Grand Genève, enjeux lémaniques) au plan national et européen ;
- accéder au centre de ressources de la MOT (fonds documentaires, revue de presse) pour son compte et pour ses membres ;
- faciliter la mise en relation avec les instances européennes pour l'accès aux différents programmes;
- faciliter la mise en réseau avec les acteurs nationaux de la coopération transfrontalière.

Le barème des cotisations de la MOT établit une contribution annuelle de 3 300 € pour le Pôle métropolitain (ce dernier étant assimilé aux « associations de personnes morales, chambres consulaires et autres structures).

Cette contribution accorde une visibilité aux membres, donne accès aux centre de ressources et aux différents réseaux nationaux et européens, donne droit à un bon-à-tirer d'un jour d'ingénierie (appui/conseil; analyse).

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur Christian DUPESSEY ne prenant pas part au vote,

- ADHERE à la Mission Opérationnelle Transfrontalière,
- AUTORISE Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à signer l'ensemble des documents y afférant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président certifie le caractère rexécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le Publié ou notifié le

2 1 DEC. 2017



